

Grotte ornée du Pont-d'Arc, dite Grotte Chauvet-Pont-d'Arc, Ardèche

1. Données sur le bien du patrimoine mondial

1.1 - Dénomination du bien du patrimoine mondial

Grotte ornée du Pont-d'Arc, dite Grotte Chauvet-Pont-d'Arc, Ardèche

1.2 - Détails sur le bien du patrimoine mondial

1.3 - Tableau des informations géographiques

Nom	Coordonnées	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Total (ha)	Année d'inscription
Grotte ornée du Pont-d'Arc, dite Grotte Chauvet-Pont-d'Arc, Ardèche	44.388 / 4.416	9	1353	1362	2014
Total (ha)		9	1353	1362	

1.4 - Carte(s)

Titre	Date	Lien vers source
Grotte ornée du Pont d'Arc, dite grotte Chauvet-Pont d'Arc, Ardèche - cartes des zones inscrits	2014	

1.5 - Site Internet et présence sur les réseaux sociaux (le cas échéant)

Commentaire

<https://archeologie.culture.gouv.fr/chauvet/fr> <https://www.grottechauvet2ardèche.com/> www.facebook.com/lagrottechauvet2

2. Autres conventions/programmes au titre desquels le bien du patrimoine mondial est protégé (le cas échéant)

2.1 - D'après les informations disponibles, ce bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) est désigné et/ou protégé au titre des conventions/programmes recensés dans le tableau ci-après. Vérifiez et modifiez les données si nécessaires.

		Le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) <u>est</u> désigné et/ou protégé au titre de la convention/du programme	Le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) <u>n'est pas</u> désigné et/ou protégé au titre de la convention/du programme
2.1.1	Registre international des biens culturels sous protection spéciale (Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé)		×
2.1.2	Liste des biens culturels sous protection renforcée (Deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé - 1999)		×
2.1.3	Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar) (Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar))		×
2.1.4	Réseau mondial des réserves de biosphère L'Homme et la biosphère (MAB)		×
2.1.5	Réseau mondial des géoparc Géoparc mondiaux UNESCO		×

2.2 - Si nécessaire, merci d'inscrire ici vos commentaires sur la question 2.1

2.3 - Vos autorités nationales ont-elles l'intention de demander, le cas échéant, une protection renforcée pour le bien du patrimoine mondial au titre du deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999) au cours des trois prochaines années ?

Non

2.4 - Vos autorités nationales ont-elles l'intention de faire inscrire le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) sur la Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar), le cas échéant, au cours des trois prochaines années ?

Non

2.5 - Vos autorités nationales ont-elles l'intention de désigner le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) en tant que Réserve pour l'Homme et la biosphère (le cas échéant) au cours des trois prochaines années ?

Non

2.6 - Vos autorités nationales ont-elles l'intention de faire désigner le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) comme Géoparc mondial UNESCO (le cas échéant) au cours des trois prochaines années ?

Non

2.7 - Indiquez le niveau de coopération au niveau du bien entre les différentes désignations des conventions/programmes pour le bien

2.7.1	Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✕
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	
2.7.2	Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999)	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✕
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	
2.7.3	Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✕
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	
2.7.4	Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✕
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	
2.7.5	Géoparcs mondiaux UNESCO	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✕
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	

2.8 - Ajouter ici les informations sur la coopération avec une autre/ d'autres désignation(s)/programme(s)

2.9 - À votre connaissance, des éléments associés au bien du patrimoine mondial ont-ils été inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel ?

Non

2.10 - Recensez les éléments associés au bien du patrimoine mondial qui sont inscrits, à votre connaissance, au titre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

2.11 - À votre connaissance, du patrimoine documentaire associé au bien du patrimoine mondial a-t-il été inscrit au titre du Programme Mémoire du monde ?

Non

2.12 - Recensez le patrimoine documentaire associé au bien du patrimoine mondial inscrit, à votre connaissance, au titre du Programme Mémoire du monde.

3. Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

3.1 - Déclaration de valeur universelle exceptionnelle adoptée par le Comité du patrimoine mondial

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

Brève synthèse

La grotte ornée du Pont d'Arc, dite grotte Chauvet-Pont d'Arc, est située dans un plateau calcaire traversé par les méandres de l'Ardèche dans le sud de la France et couvre une zone d'environ 8 500 mètres carrés. Elle recèle les plus anciennes représentations picturales connues à ce jour, que la datation au radiocarbone fait remonter à la période de l'Aurignacien (entre 30 000 et 32 000 BP). La grotte fut fermée par un éboulement de rochers il y a environ 20 000 ans BP et est restée

scellée jusqu'à sa redécouverte en 1994. La grotte contient plus de 1 000 dessins, principalement d'animaux, y compris plusieurs espèces dangereuses, ainsi qu'un grand nombre de vestiges archéologiques et paléolithiques.

La grotte contient les expressions les mieux préservées de la création artistique des populations aurignaciennes, constituant un témoignage exceptionnel de l'art rupestre préhistorique. Outre les représentations anthropomorphes, les dessins zoomorphes montrent une sélection inhabituelle d'animaux qu'il était difficile d'observer ou d'approcher à cette époque. Certains sont uniquement illustrés dans la grotte Chauvet. En raison de l'extrême stabilité du climat intérieur pendant des millénaires et de l'absence de processus naturels préjudiciables, les dessins et peintures ont été préservés en parfait état de conservation et avec un caractère complet exceptionnel.

Critère (i) : La grotte ornée du Pont d'Arc, dite grotte Chauvet-Pont d'Arc, contient les premières expressions connues du génie artistique humain et plus de 1 000 dessins aux motifs anthropomorphes et zoomorphes d'une qualité esthétique exceptionnelle ont été inventoriés. Ils forment une expression remarquable de la première création artistique de l'homme, d'une excellente qualité et d'une grande diversité, tant dans les motifs que dans les techniques. La qualité artistique est soulignée par la maîtrise de l'utilisation des couleurs, l'association de la peinture et de la gravure, la précision des représentations anatomiques et la capacité à donner une impression des volumes et des mouvements.

Critère (iii) : La grotte ornée du Pont d'Arc, dite grotte Chauvet-Pont d'Arc, apporte un témoignage unique et exceptionnellement bien préservé sur la tradition culturelle et artistique des Aurignaciens et sur le développement ancien de l'activité créative humaine en général. L'isolement de la grotte pendant plus de 20 millénaires a transmis un témoignage incomparable de l'art du début de l'époque aurignacienne, exempt d'interventions ou de perturbations humaines post-aurignaciennes. Les vestiges archéologiques, paléontologiques et artistiques de la grotte illustrent comme dans aucune autre grotte du début du Paléolithique supérieur la fréquentation des grottes pour des pratiques culturelles et rituelles.

Intégrité

Le bien proposé pour inscription comprend la totalité de l'espace souterrain de la grotte couvrant environ 8 500 mètres carrés et tous les éléments du plateau calcaire au-dessus de la grotte qui en dépendent structurellement, ainsi que l'emplacement de l'entrée et les environs immédiats. Ces espaces contiennent tous les attributs de la valeur universelle exceptionnelle et le bien a des dimensions appropriées. Des politiques strictes de conservation préventive, y compris des restrictions d'accès, ont permis de maintenir une situation pratiquement identique à celle trouvée au moment de la découverte. Cette restriction d'accès et le suivi continu des conditions climatiques seront les principaux facteurs assurant la préservation de l'intégrité du bien et la prévention des risques d'impact humain.

Authenticité

L'authenticité du bien peut être démontrée en se basant sur son parfait état de conservation, le bien ayant été scellé pendant 23 000 ans puis traité avec précaution et fermé au public depuis sa découverte. La datation des découvertes et des dessins a été confirmée par une analyse au carbone 14 comme étant comprise entre 32 000 et 30 000 ans BP et les matériaux, conceptions, techniques de dessin et traces de fabrication remontent à cette époque. L'art rupestre ainsi que les vestiges archéologiques et paléontologiques sont quasiment indemnes de tout impact ou altération causés par l'homme. La seule modification est l'installation de passerelles en acier inoxydable totalement amovibles qui donnent accès aux différentes parties de la grotte tout en prévenant la perturbation des traces au sol ou des découvertes.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

La grotte ornée du Pont d'Arc, dite grotte Chauvet-Pont d'Arc, bénéficie du plus haut niveau de protection nationale en tant que monument historique. De même, la zone tampon jouit du plus haut niveau de protection nationale depuis le début de l'année 2013. En conséquence, la zone tampon ne permettra aucun développement à l'avenir.

La gestion est principalement axée sur la mise en œuvre d'une stratégie de conservation préventive, basée sur un suivi constant et la non-intervention. Plusieurs systèmes de suivi ont été installés dans la grotte, qui forment une partie intégrante des efforts de conservation préventive. Tout changement dans l'humidité relative et/ou la composition de l'air à l'intérieur de la grotte est susceptible d'avoir de graves incidences sur l'état des dessins et des peintures. C'est à cause de ce risque que la grotte ne sera pas ouverte au grand public, mais il est également impératif de réduire les futures visites d'experts, de chercheurs et de conservateurs au minimum absolument nécessaire. Malgré la délicatesse des peintures et dessins, aucune activité de conservation n'a été menée dans la grotte et l'on entend maintenir la totalité des peintures et dessins dans l'état fragile mais parfait dans lequel ils ont été découverts.

Les autorités de gestion mettent en œuvre un plan de gestion (2012-2016), basé sur des objectifs stratégiques, des domaines d'activité et des actions concrètes qui sont prévus avec des délais, des responsabilités institutionnelles, des exigences budgétaires et des indicateurs d'assurance qualité. Ces derniers garantiront une assurance qualité complète à l'issue de cycle de mise en œuvre en 2016, à la suite de quoi le plan de gestion devra être révisé pour les futurs processus de gestion.

Après qu'il est devenu évident que la grotte ne pourra jamais être ouverte au grand public, l'idée d'une reconstruction en fac-similé visant à mettre à disposition des installations d'interprétation et de représentation a émergé. Le Grand Projet Espace de Restitution de la Grotte Chauvet (ERGC) a été élaboré, avec pour but de créer une reconstruction en fac-similé de la grotte et de ses peintures et dessins avec une zone de découverte et d'interprétation capable d'attirer des visiteurs.

3.2 - Recensez les attributs de valeur universelle exceptionnelle de votre bien et évaluez leur état. À titre indicatif, il est conseillé de se focaliser sur environ 5 attributs essentiels (pas plus de 15 en tout).

	Brève identification de l'attribut	Préservé	Compromis	Gravement Compromis	Perdu
3.2.1	Intérêt esthétique exceptionnel des représentations	✗			
3.2.2	Informations apportées par ces vestiges sur la fréquentation des grottes profondes au Paléolithique supérieur	✗			
3.2.3	Témoignages que ces vestiges et ces représentations nous apportent sur la civilisation aurignacienne	✗			
3.2.4	Prise en compte de la totalité de l'espace souterrain de la grotte, du plateau calcaire au-dessus de la grotte, de l'emplacement de l'entrée et des environs immédiats	✗			
3.2.5	Parfait état de conservation des éléments anthropiques, décors, impacts sur les sols, vestiges des feux et des interactions avec la faune, dans un espace scellé et maintenu tel quel	✗			
3.2.6					
3.2.7					
3.2.8					
3.2.9					
3.2.10					

3.2.11					
3.2.12					
3.2.13					
3.2.14					
3.2.15					

3.3 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives à la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

A noter que le dossier de candidature mentionnait seulement trois attributs en 2013 (p. 103 et 113), que nous reprenons ici dans leur formulation originale.

4. Facteurs affectant le bien

4.1. Habitat et développement

4.1.1 - Habitat

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.1.2 - Développement commercial

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.1.3 - Zones industrielles

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.1.4 - Vastes infrastructures et/ou installations touristiques/de loisirs

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.1.5 - Installations d'interprétation pour les visiteurs

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.1.6 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.1 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Le bien n'est pas affecté par les facteurs du point 4.1. Seuls des panneaux informatifs ont été disposés à l'extérieur de la grotte pour informer les randonneurs de sa présence et de sa fermeture pour raisons de conservation et d'étude scientifique. Une réplique à l'échelle 1:1, baptisée Grotte Chavet 2 Ardèche, a été ouverte en 2015 sur la commune de Vallon Pont d'Arc, hors de la zone tampon.

4.2. Infrastructures de transport

4.2.1 - Infrastructures de transport de surface

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.2.2 - Infrastructures de transport souterrain

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.2.3 - Infrastructures de transport aérien

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.2.4 - Infrastructures de transport maritime

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.2.5 - Effets liés à l'utilisation des infrastructures de transport

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.2.6 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.2 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

4.3. Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services

4.3.1 - Infrastructures hydrauliques

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.3.2 - Infrastructures liées aux énergies renouvelables

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.3.3 - Infrastructures liées aux énergies non renouvelables

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.3.4 - Installations localisées

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.3.5 - Grandes installations linéaires

✕ S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif ✕	✕			✕			
 négatif							

4.3.6 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.3 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif
Le ministère de la Culture et le Conseil départemental d'Ardèche (pilote de l'Opération Grand Site de France Combe d'Arc) ont fait réaliser des travaux d'enfouissement de la ligne électrique obligatoire en raison de la localisation du bien dans un Site classé, ce qui préserve le paysage et contribue à la sécurisation et à la conservation du bien.

4.4. Pollution

4.4.1 - Pollution des océans

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.4.2 - Pollution des eaux souterraines

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.4.3 - Pollution des eaux de surface

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.4.4 - Pollution atmosphérique

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.4.5 - Déchets solides

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.4.6 - Apport excessif d'énergie

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.4.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.4 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif
Le bien est inséré dans l'écosystème général du plateau ardéchois : la circulation hydrique dans le profil karstique est donc à la fois nécessaire à son maintien (stabilité climatique) mais également risque potentiel, en cas de pollution majeure. L'action de l'Etat (protection au titre des sites de la surface, présence du parc naturel régional, participation aux protocoles incendies) prévient les pollutions qui seraient dues à des dépôts sauvages, décharges ou largages d'eaux polluées.

4.5. Utilisation/modification des ressources biologiques

4.5.1 - Pêche/collecte de ressources aquatiques

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.5.2 - Aquaculture

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.5.3 - Modification du régime des sols

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.5.4 - Élevage de bétail/pacage d'animaux domestiques

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.5.5 - Production de semences

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.5.6 - Collecte de plantes sauvages à des fins commerciales

S'applique

✕ Ne s'applique pas

4.5.7 - Collecte de plantes sauvages à des fins de subsistance

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.5.8 - Chasse commerciale

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.5.9 - Chasse de subsistance

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.5.10 - Exploitation forestière/production de bois

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.5.11 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.5 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

4.6. Utilisation de ressources matérielles

4.6.1 - Exploitation minière

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.6.2 - Exploitation de carrières

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.6.3 - Pétrole/gaz

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.6.4 - Exploitation hydraulique

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.6.5 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.6 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

4.7. Conditions locales affectant le tissu physique

4.7.1 - Vent

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.7.2 - Humidité relative

✕ S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔥 actuel	🔥 potentiel	🏠 intérieure	🌿 extérieure	↘ Décroissant	→ Stable	↗ Croissant
➕ positif ✕	✕		✕	✕		→	
➖ négatif ✕		✕	✕	✕		→	

4.7.3 - Température

✕ S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔥 actuel	🔥 potentiel	🏠 intérieure	🌿 extérieure	↘ Décroissant	→ Stable	↗ Croissant
➕ positif ✕	✕		✕	✕		→	
➖ négatif ✕		✕	✕	✕		→	

4.7.4 - Radiation/lumière

✕ S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔥 actuel	🔥 potentiel	🏠 intérieure	🌿 extérieure	↘ Décroissant	→ Stable	↗ Croissant
➕ positif ✕		✕	✕			→	
➖ négatif ✕		✕	✕			→	

4.7.5 - Poussière

✕ S'applique				Ne s'applique pas			
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif ✕		✕		✕		→	

4.7.6 - Eau (pluie/nappe phréatique)

✕ S'applique				Ne s'applique pas			
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif ✕	✕		✕	✕		→	
négatif ✕		✕		✕		→	

4.7.7 - Nuisibles

✕ S'applique				Ne s'applique pas			
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif ✕		✕	✕	✕		→	

4.7.8 - Micro-organismes

✕ S'applique				Ne s'applique pas			
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif ✕	✕		✕	✕		→	
négatif							

4.7.9 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.7 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Le bien reste stable et sous surveillance climatologique constante (un relevé/minute). Les variations sont sous étroite surveillance. Hygrométrie : saturée et stable, mais pourrait évoluer selon l'évolution climatique. Température : a augmenté de 2/10e de degrés dans les salles de l'entrée. Radiation : taux de radon stable. Rongeurs et arthropodes présents naturellement dans la grotte, avec piégeages ciblés éventuels. Microorganisme : endémiques, circonscrites par le contrôle des circulation

4.8. Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine

4.8.1 - Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.8.2 - Modifications des valeurs associées à ce patrimoine

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.8.3 - Chasse, récolte et ramassage traditionnels

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.8.4 - Perturbations du mode de vie et des systèmes de savoir traditionnels

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.8.5 - Identité, cohésion sociale, modifications de la population locale/des communautés

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.8.6 - Impacts des activités touristiques/de loisirs des visiteurs

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.8.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.8 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

La grotte n'est pas ouverte aux visites touristiques ou de loisirs, qui ne concernent que le site de l'espace de restitution, Grotte Chauvet2-Ardèche.

4.9. Autres activités humaines

4.9.1 - Activités illégales

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.9.2 - Destruction délibérée du patrimoine

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.9.3 - Entraînement militaire

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.9.4 - Guerre

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.9.5 - Terrorisme

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.9.6 - Troubles civils

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.9.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.9 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

4.10. Changement climatique/problèmes météorologiques

4.10.1 - Tempêtes

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.10.2 - Inondations

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.10.3 - Sécheresses

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.10.4 - Désertification

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.10.5 - Modification des eaux de l'océan

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.10.6 - Températures extrêmes

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.10.7 - Autres modifications du climat

☒ S'applique	☐ Ne s'applique pas
--	--

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif ☒	☒		☒				

4.10.8 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.10 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

La changement climatique entraîne une augmentation de la température et du CO², mesurés depuis ces 10 dernières année. L'augmentation du CO², dont l'ensemble des facteurs aggravants restent encore à analyser, ne permet plus aujourd'hui l'entrée sans risque que quatre à cinq mois par ans. La température dans l'unité « salle du fonds » est stable, et pourtant le CO² augmente significativement. Des programmes de recherche sont en cours.

4.11. Évènements écologiques ou géologiques soudains

4.11.1 - Éruption volcanique

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.11.2 - Tremblement de terre

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.11.3 - Tsunami/raz-de-marée

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.11.4 - Avalanche/glissement de terrain

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.11.5 - Erosion et envasement/dépôt

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.11.6 - Incendies d'origine naturelle

✕ S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif ✕		✕		✕			

4.11.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.11 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Les incendies sont une forte préoccupation dans la gestion du bien et surtout de sa zone tampon. Un incendie entraînerait la disparition du couvert végétal (augmentation du rayonnement), la modification des circuits hydriques, des largages d'eau chargée en sel... Un incendie en 2022 s'est arrêté à quelques kilomètres de la zone tampon.

4.12. Espèces envahissantes/espèces exotiques ou hyper-abondantes

4.12.1 - Espèces transportées

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.12.2 - Espèces envahissantes/exotiques terrestres

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.12.3 - Espèces envahissantes/exotiques d'eau douce

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.12.4 - Espèces envahissantes/exotiques marines

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.12.5 - Espèces hyper-abondantes

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.12.6 - Matériel génétiquement modifié

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.12.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.12 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

4.13. Gestion et facteurs institutionnels

4.13.1 - Système de gestion/plan de gestion

✕ S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif ✕	✕		✕	✕			
 négatif							

4.13.2 - Cadre juridique

✕ S'applique			Ne s'applique pas				
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟡 intérieure	🟢 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
🟢 positif ✕	✕		✕	✕			📈
🔴 négatif							

4.13.3 - Gouvernance

✕ S'applique			Ne s'applique pas				
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟡 intérieure	🟢 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
🟢 positif ✕	✕		✕	✕		➡	
🔴 négatif							

4.13.4 - Activités de gestion

✕ S'applique			Ne s'applique pas				
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟡 intérieure	🟢 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
🟢 positif ✕	✕		✕	✕			📈
🔴 négatif							

4.13.5 - Ressources financières

✕ S'applique			Ne s'applique pas				
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟡 intérieure	🟢 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
🟢 positif ✕	✕		✕	✕		➡	
🔴 négatif							

4.13.6 - Ressources humaines

✕ S'applique			Ne s'applique pas				
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟡 intérieure	🟢 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
🟢 positif ✕	✕		✕	✕		➡	
🔴 négatif							

4.13.7 - Activités de recherche/de suivi à faible impact

✕ S'applique			Ne s'applique pas				
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟡 intérieure	🟢 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
🟢 positif ✕	✕		✕			➡	
🔴 négatif							

4.13.8 - Activités de recherche/de suivi à fort impact

S'applique			✕ Ne s'applique pas				
------------	--	--	---------------------	--	--	--	--

4.13.9 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués comme pertinents au point 4.13 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

La grotte Chauvet, relevant du plus haut niveau de protection réglementé en France (classement au titre des monuments historiques), est placée sous l'autorité de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC). L'équipe dédiée à sa surveillance et à sa conservation compte à ce jour trois agents sur place, qui se partagent une astreinte 365 jours par an, et une conservatrice (conservatrice régionale adjointe des monuments historiques). Les activités de recherche et de suivi sont encadrées

4.14. Autre(s) facteur(s)

4.14.1 - Autre(s) facteur(s)

4.15. Tableau récapitulatif des facteurs

4.15.1 - Tableau récapitulatif des facteurs

Nom	Impact		Origine		Trend	
4.3 Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services						
4.3.5 Grandes installations linéaires						
4.7 Conditions locales affectant le tissu physique						
4.7.2 Humidité relative						
4.7.3 Température						
4.7.4 Radiation/lumière						
4.7.5 Poussière						
4.7.6 Eau (pluie/nappe phréatique)						
4.7.7 Nuisibles						
4.7.8 Micro-organismes						
4.10 Changement climatique/problèmes météorologiques						
4.10.7 Autres modifications du climat						
4.11 Évènements écologiques ou géologiques soudains						
4.11.6 Incendies d'origine naturelle						
4.13 Gestion et facteurs institutionnels						
4.13.1 Système de gestion/plan de gestion						
4.13.2 Cadre juridique						
4.13.3 Gouvernance						
4.13.4 Activités de gestion						

4.13.5 Ressources financières						
4.13.6 Ressources humaines						
4.13.7 Activités de recherche/de suivi à faible impact						
Légende	actuel	potentiel	négatif	positif	intérieure	extérieure

4.16. Évaluation des facteurs positifs et négatifs actuels et potentiels

4.16.1 - Evaluation des facteurs négatifs

4.3 Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services

Nom	Impact			Origine	Évolution
4.3.5 Grandes installations linéaires					

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

✕

Restreinte

Localisée

Extensive

Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

✕

Phénomène unique/rare

Intermittent/sporadique

Fréquent

En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien

✕

Insignifiant

Mineur

Significatif

Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire

✕

Capacité haute

Capacité moyenne

Capacité faible

Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années

✕

En baisse

Statique

En hausse

4.7 Conditions locales affectant le tissu physique

Nom	Impact	Origine	Évolution
-----	--------	---------	-----------

4.7.2 Humidité relative						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
	Localisée
	Extensive
✕	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien

✕	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire

✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années

	En baisse
✕	Statique
	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.7.3 Température						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
	Localisée
	Extensive
✕	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien

✕	Insignifiant
---	--------------

	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
✕	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.7.4 Radiation/lumière						
						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
	Localisée
✕	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
✕	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
✕	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.7.5 Poussière						

Nom		Impact		Origine		Évolution	
4.7.6 Eau (pluie/nappe phréatique)							
							
Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur							
	Restreinte						
	Localisée						
	Extensive						
✕	Très répandue						
Echelle temporelle - Fréquence du facteur							
	Phénomène unique/rare						
	Intermittent/sporadique						
	Fréquent						
✕	En cours						
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien							
✕	Insignifiant						
	Mineur						

	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
✕	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.7.7 Nuisibles						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
✕	Restreinte
	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
✕	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
✕	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
✕	En baisse
	Statique
	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.7.8 Micro-organismes						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur											
	Restreinte										
	Localisée										
	Extensive										
X	Très répandue										
Echelle temporelle - Fréquence du facteur											
	Phénomène unique/rare										
	Intermittent/sporadique										
	Fréquent										
X	En cours										
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien											
X	Insignifiant										
	Mineur										
	Significatif										
	Catastrophique										
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire											
X	Capacité haute										
	Capacité moyenne										
	Capacité faible										
	Aucune capacité/aucune ressource										
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années											
	En baisse										
X	Statique										
	En hausse										

4.10 Changement climatique/problèmes météorologiques

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.10.7 Autres modifications du climat						
Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur						
X	Restreinte					
	Localisée					
	Extensive					
	Très répandue					
Echelle temporelle - Fréquence du facteur						
X	Phénomène unique/rare					
	Intermittent/sporadique					
	Fréquent					
	En cours					
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien						

	Insignifiant
✕	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
✕	En baisse
	Statique
	En hausse

4.11 Évènements écologiques ou géologiques soudains

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.11.6 Incendies d'origine naturelle			
Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur			
✕	Restreinte		
	Localisée		
	Extensive		
	Très répandue		
Echelle temporelle - Fréquence du facteur			
✕	Phénomène unique/rare		
	Intermittent/sporadique		
	Fréquent		
	En cours		
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien			
✕	Insignifiant		
	Mineur		
	Significatif		
	Catastrophique		
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire			
✕	Capacité haute		
	Capacité moyenne		
	Capacité faible		
	Aucune capacité/aucune ressource		
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années			
	En baisse		
	Statique		
✕	En hausse		

4.13 Gestion et facteurs institutionnels

Nom		Impact			Origine		Évolution
4.13.1 Système de gestion/plan de gestion							

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
	Localisée
	Extensive
X	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
X	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien

	Insignifiant
	Mineur
X	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire

X	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années

	En baisse
X	Statique
	En hausse

Nom		Impact			Origine		Évolution
4.13.2 Cadre juridique							

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
	Localisée
	Extensive
X	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique

	Fréquent
✕	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.13.3 Gouvernance						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
	Localisée
	Extensive
✕	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse

×	Statique
	En hausse

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.13.4 Activités de gestion	 	 	

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
	Localisée
	Extensive
×	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
×	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien

	Insignifiant
	Mineur
×	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire

×	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années

	En baisse
×	Statique
	En hausse

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.13.5 Ressources financières	 	 	

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
	Localisée
	Extensive
×	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique

	Fréquent
✕	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.13.6 Ressources humaines						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
	Localisée
	Extensive
✕	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse

×	Statique
	En hausse

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.13.7 Activités de recherche/de suivi à faible impact	 		

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
	Localisée
×	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
×	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien

×	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire

×	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années

	En baisse
×	Statique
	En hausse

4.17. Inscription en série (nationale ou transnationale)

4.17.1 - Si votre bien fait l'objet d'une inscription en série (nationale ou transnationale), identifiez les éléments du bien impactés par chaque facteur

4.18. Évaluation de l'état de conservation au prochain cycle des Rapports périodiques

4.18.1 - Évaluez l'état de conservation de chaque attribut dans environ 6 ans (prochain cycle de soumission des Rapports périodiques).

	Attribut	Préservé	Compromis	Gravement compromis	Perdu
4.18.1.1	Intérêt esthétique exceptionnel des représentations	×			
4.18.1.2	Informations apportées par ses vestiges sur la fréquentation des grottes profondes au paléolithique supérieur	×			
4.18.1.3	Témoignage que ces vestiges et ces représentations nous apportent sur la civilisation aurignacienne	×			
4.18.1.4					
4.18.1.5					

5. Protection et gestion du bien

5.1. Limites et zones tampons

5.1.1 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles adéquates pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle de ce bien ?

Les limites sont **appropriées pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien**

5.1.2 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues et reconnues ?

Les limites **sont connues** par l'autorité de gestion et les communautés locales/propriétaires

5.1.3 - La/les zone(s) tampon(s) du bien du patrimoine mondial est/sont-elle(s) adéquate(s) pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle de ce bien ?

Les zones tampons sont **appropriées pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien.**

5.1.4 - Les limites de la zone tampon sont-elles connues et reconnues ?

Les zones tampons du bien du patrimoine mondial **sont connues et reconnues par l'autorité de gestion et les communautés locales/propriétaires.**

5.1.5 - Remarques, conclusions et/ou recommandations relatives aux limites et zones tampons du bien du patrimoine mondial

5.2. Mesures de protection

5.2.1 - Désignation des mesures de protection (juridiques, réglementaires, contractuelles, liées à la planification, institutionnelles et/ou traditionnelles).

Commentaire

Pas de données pré-remplies. Voir 5.2.2

5.2.2 - Indiquez les législations et autres mesures (réglementaires, y compris en matière d'aménagement du territoire, contractuelles, institutionnelles ou traditionnelles) qui n'apparaissent pas au point 5.2.1 et précisez la catégorie à laquelle elles appartiennent.

1995 / Classement au titre des monuments historiques au titre du Code du Patrimoine, Livre V /
Code du Patrimoine https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006074236/

2013 / Extension du site classé des abords du Pont d'Arc et de la grotte Chauvet (surface et tréfonds), sur une surface de 1362 ha /
Code de l'Environnement https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006074220/

2007 / Zone de protection de biotopes de la basse-vallée de l'Ibie /
Arrêté préfectoral n° ARR-2007-337-14 de la Préfecture de l'Ardèche http://www.csr-rhonealpes.fr/cds07/wp-content/uploads/sites/7/2017/04/APPB_basse_vallee_ibie.pdf

1980 / Classement des Gorges de l'Ardèche en Réserve naturelle /
<https://www.reserves-naturelles.org/gorges-de-l-ardeche>

5.2.3 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation y compris en matière d'aménagement du territoire) est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité, du bien ?

Le **cadre juridique** destiné à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial est **adapté pour assurer une gestion et une protection efficaces.**

5.2.4 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adéquat dans la zone tampon pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité ?

Le **cadre juridique** de la zone tampon destiné à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial est **adapté pour assurer une gestion et une protection efficaces.**

5.2.5 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) pour l'environnement général du bien du patrimoine mondial est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité ?

Le **cadre juridique** pour l'environnement général du bien du patrimoine mondial constitue une **base appropriée pour une gestion et une protection efficaces du bien**, tout en contribuant au maintien de sa valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien.

5.2.6 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) peut-il être appliqué ?

On dispose de **capacités/ressources appropriées** pour faire appliquer les mesures législatives et/ou réglementaires dans le périmètre du bien du patrimoine mondial.

5.2.7 - Indiquez brièvement comment la législation, y compris l'aménagement du territoire et les autres réglementations, fonctionne en pratique.

5.2.8 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives aux mesures prises pour protéger le bien du patrimoine mondial

Les collectivités territoriales et l'Etat gèrent de concert la zone tampon et le Bien. Ils disposent des moyens techniques et humains pour faire appliquer les réglementations et législations en vigueur.

5.3. Système de gestion/Plan de gestion

5.3.1 - Cochez la/les case(s) décrivant le mieux le système de gouvernance et de gestion du bien

Système de gestion public au niveau national

Si vous avez choisi « Autre », précisez

5.3.2 - Système de gestion : indiquez quel(s) outil(s) de gestion ci-après est/sont utilisé(s) pour aider à protéger le bien.

Un plan officiel de gestion ou un plan de zonage du bien.
Des « protocoles d'accord » conclus par des institutions de gestion, des groupes ou autres, y compris des documents acceptés par les communautés locales pour la gestion.
Un plan de gestion.
Un plan de gestion des risques climatiques, de catastrophes et de conflits.
Un cadre de gestion de l'environnement.
Une approche conjointe de gestion du patrimoine culturel et naturel.

5.3.3 - Décrivez brièvement le système de gestion établi pour votre bien

Le système de gestion repose sur une gouvernance intégrant l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ardèche et le Syndicat mixte de l'Espace de restitution de la grotte Chauvet. Sont associées quatorze autres collectivités et établissements publics via une Charte territoriale pour la mise en œuvre du Plan de gestion, régulièrement renouvelé.

5.3.4 - Documents de gestion

Commentaire

Plan de gestion du bien 2012-2017 Plan de gestion du bien 2018-2022

5.3.5 - La Recommandation concernant le paysage urbain historique (2011) a-t-elle été utilisée pour développer les politiques et bonnes pratiques de protection du bien ?

Ce bien n'est **pas concerné** par la Recommandation concernant le paysage urbain historique.

5.3.6 - Si la Recommandation concernant le paysage urbain historique (2011) a été utilisée pour ce bien, décrivez brièvement les mesures prises.

5.3.7 - Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur le patrimoine mondial a-t-il été utilisé pour le bien ?

Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique **n'a pas été utilisé**.

5.3.8 - Si le document d'orientation sur les impacts du changement climatique a été utilisé, décrivez brièvement les mesures prises, ainsi que les études effectuées sur les effets du changement climatique sur le bien :

5.3.9 - La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial a-t-elle été utilisée pour ce bien ?

La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial **n'a pas été utilisée**.

5.3.10 - Si la Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial a été utilisée, décrivez brièvement les mesures prises

5.3.11 - Les différents niveaux de l'administration (à savoir national/fédéral, régional/provincial/état, local/municipal, etc.) intervenant dans la gestion du bien du patrimoine mondial sont-ils bien coordonnés ?

Il y a une **coordination appropriée** entre toutes les entités/tous les niveaux impliqués dans la gestion du bien.

5.3.12 - Le système/plan de gestion est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Le système/plan de gestion est **tout à fait adapté** pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien.

5.3.13 - Le système/plan de gestion est-il mis en œuvre ?

Le système/plan de gestion est **totalement mis en œuvre et son suivi est assuré**.

5.3.14 - Existe-t-il un plan de travail/d'action annuel et est-il mis en œuvre ?

Il existe un plan de travail/plan d'action annuel **et toutes les activités sont mises en œuvre et leur suivi est assuré**.

5.3.15 - Le système de gestion intègre-t-il des mécanismes et procédures formels pour assurer la participation et la contribution des groupes suivants, vivant dans les limites ou à proximité du bien du patrimoine mondial et/ou de la zone tampon, aux décisions de gestion maintenant la valeur universelle exceptionnelle du bien ?

		Sans objet	Pas de mécanismes de participation	Une certaine participation	Participation directe	Participation évolutive à tous les processus de décision pertinents
5.3.15.1	Communautés locales				✗	
5.3.15.2	Collectivités locales				✗	
5.3.15.3	Propriétaires dans le périmètre du bien et de la zone tampon			✗		
5.3.15.4	Peuples autochtones	✗				
5.3.15.5	Femmes				✗	
5.3.15.6	Autres groupes spécifiques	✗				
	Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », veuillez préciser					

5.3.16 - Évaluez la coopération/relation entre les gestionnaires/coordonateurs/personnel du bien du patrimoine mondial et les groupes suivants

		Sans objet	Pas de coopération/relation	Faible	Moyenne	Bonne
5.3.16.1	Communautés locales					×
5.3.16.2	Autorités locales/municipales					×
5.3.16.3	Peuples autochtones	×				
5.3.16.4	Propriétaires fonciers	×				
5.3.16.5	Femmes					×
5.3.16.6	Jeunes/enfants	×				
5.3.16.7	Chercheurs					×
5.3.16.8	Visiteurs locaux/touristes	×				
5.3.16.9	Touristes nationaux/internationaux	×				
5.3.16.10	Secteur touristique					×
5.3.16.11	Entreprises et industries locales					×
5.3.16.12	ONG	×				
5.3.16.13	Autres groupes spécifiques	×				
	Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », veuillez préciser					

5.3.17 - Évaluez de quelle manière le système de gestion de votre bien contribue à atteindre les objectifs de la Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial

		Sans objet	Pas de contribution	Contribution limitée	Contribution importante	Parfaite réalisation des objectifs
5.3.17.1	Le système de gestion du bien contribue à l'égalité des genres.	×				
5.3.17.2	Le système de gestion du bien offre des services / avantages à la communauté locale au niveau de l'écosystème (par ex. air, eau, aliments, plantes médicinales).	×				
5.3.17.3	Le système de gestion du bien contribue à l'inclusion sociale et l'équité, en améliorant les opportunités pour tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de l'origine ethnique ou autre, de la religion, du milieu économique ou de toute autre considération.	×				
5.3.17.4	Le système de gestion du bien intègre une approche fondée sur les droits de l'homme.	×				
5.3.17.5	Le système de gestion du bien contribue à favoriser le développement économique inclusif local et à améliorer les moyens de subsistance.	×				
5.3.17.6	Le système de gestion du bien contribue à la prévention des conflits, en respectant la diversité culturelle dans le périmètre et à proximité des biens du patrimoine.	×				

5.3.18 - Commentaires supplémentaires concernant l'évaluation du système de gestion ci-dessus

Le système de gestion du Bien repose sur des réglementations et lois nationales qui, dans tous les cas de figure, doivent être appliquées. Aussi, le Bien lui-même n'agit pas sur les thèmes cités. En revanche, les actions périphériques et inscrites dans le Plan de gestion (cf. objectifs stratégiques et fiches-action associées) agissent positivement (développement économique, égalité des genres, inclusion sociale, accès aux écosystèmes).

5.3.19 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives au système/plan de gestion

6. Ressources financières et humaines

6.1. Financement

6.1.1 - Si vos sources de financement ne correspondent pas exactement à celles indiquées, inscrivez les sommes correspondant au type de financement qui représente votre situation avec le plus de justesse et utilisez la boîte de commentaires pour plus de détails.

		Frais de projets	Frais courants
6.1.1.1	Financement multilatéral (FEM, Banque mondiale, etc.)	0 %	0 %
6.1.1.2	Financement international bilatéral	0 %	0 %
6.1.1.3	Fonds du patrimoine mondial (Assistance internationale)	0 %	0 %
6.1.1.4	Contribution des autres conventions et programmes	0 %	0 %

6.1.1.5	Dons internationaux (ONG, fondations, etc.)	0 %	0 %
6.1.1.6	Gouvernemental (national/fédéral)	50 %	50 %
6.1.1.7	Gouvernemental (régional, provincial, État central)	0 %	0 %
6.1.1.8	Gouvernemental (local/municipal)	50 %	50 %
6.1.1.9	Dons nationaux (ONG, fondations, etc.)	0 %	0 %
6.1.1.10	Frais payés par les visiteurs (par ex. entrée, toilettes, parking, camping, etc.)	0 %	0 %
6.1.1.11	Activités commerciales (par ex. merchandising et restauration, permis pour filmer, concessions, etc.)	0 %	0 %
6.1.1.12	Autre	0 %	0 %
		Total 100 %	Total 100 %

6.1.2 - Commentez ci-après les autres sources de financement qui ne sont pas indiquées ci-avant

Etat et collectivités territoriales partenaires financent 100% des dépenses courantes et 100% des projets inclus dans le Plan de gestion. La répartition est de l'ordre de 50% chacun entre l'Etat d'une part et les collectivités d'autre part (Département, Intercommunalité, commune). Le Bien grotte Chauvet est administré par l'Etat qui prend en charge la totalité des dépenses. La Zone tampon est gérée par les collectivités et établissements publics qui assurent 100% des financements.

6.1.3 - Le budget actuel est-il suffisant pour gérer de manière efficace le bien du patrimoine mondial ?

Le budget dont on dispose **est approprié** pour gérer efficacement le bien du patrimoine mondial.

6.1.4 - Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?

Les sources actuelles de financement sont **assurées à moyen et long termes**.

6.1.5 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives au financement et aux infrastructures

6.1.6 - Estimez la participation des hommes et des femmes à la gestion, la conservation et l'interprétation des biens du patrimoine mondial et dans quelle mesure ils sont issus des communautés locales.

		Issus des communautés locales %	Issus d'ailleurs %
6.1.6.1	Hommes	50 %	50 %
6.1.6.2	Femmes	50 %	50 %
		Total 100 %	Total 100 %

6.1.7 - Les ressources humaines disponibles sont-elles suffisantes pour gérer le bien du patrimoine mondial ?

Les ressources humaines sont **adaptées** aux besoins de la gestion.

6.1.8 - Concernant les besoins en matière de gestion du bien du patrimoine mondial, veuillez évaluer la disponibilité des professionnels dans les disciplines suivantes

Conservation	Bonne disponibilité
Durabilité environnementale	Bonne disponibilité
Participation et inclusion des communautés	Bonne disponibilité
Préparation aux risques	Bonne disponibilité
Renforcement des compétences et éducation	Bonne disponibilité
Administration	Bonne disponibilité
Recherche et suivi	Bonne disponibilité
Sensibilisation et communication des informations publiques	Bonne disponibilité
Marketing et promotion	Bonne disponibilité
Interprétation	Bonne disponibilité
Gestion des visiteurs / tourisme	Bonne disponibilité
Gardiennage, police	Bonne disponibilité

6.1.9 - Pour la gestion du bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de formations dans les disciplines énumérées

Conservation	Bonne disponibilité
Durabilité environnementale	Bonne disponibilité
Participation et inclusion des communautés	Bonne disponibilité
Préparation aux risques	Bonne disponibilité
Renforcement des capacités et éducation	Bonne disponibilité

Administration	Bonne disponibilité
Recherche et suivi	Bonne disponibilité
Sensibilisation et communication des informations publiques	Bonne disponibilité
Marketing et promotion	Bonne disponibilité
Interprétation	Bonne disponibilité
Gestion des visiteurs/tourisme	Bonne disponibilité
Forces de l'ordre (gardiennage, police)	Bonne disponibilité

6.1.10 - La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial a-t-elle été utilisée pour le bien ?

La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial **n'a pas été utilisée**.

6.1.11 - Si la Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial a été utilisée, décrivez brièvement les mesures prises.

6.1.12 - Existe-t-il des plans ou programmes de renforcement des compétences sur site pour développer l'expertise locale et permettre le transfert des compétences pour la conservation et la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Un plan ou programme **local** de renforcement des compétences est en place et totalement mis en œuvre ; **toutes les compétences techniques sont transmises** à ceux qui gèrent le bien localement.

6.1.13 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

L'équipe du Service de la conservation monte en compétences. L'objectif étant une autonomie technique intégrée (gestion et maîtrise des chaînes de compétences).

7. Études scientifiques et projets de recherche

7.1 - A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs et attributs du bien du patrimoine mondial permettant de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel afin d'assurer le maintien de la valeur universelle exceptionnelle ?

La connaissance des valeurs et attributs du bien du patrimoine mondial est **appropriée**.

7.2 - Un programme de recherche est-il prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et/ou pour améliorer la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle ?

Il existe un **programme général de recherche intégrée** portant sur les besoins de la gestion et/ou l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle.

7.3 - Les résultats des programmes de recherche sont-ils librement disponibles et diffusés ?

Les résultats de la recherche **sont largement diffusés avec une sensibilisation active** des communautés locales et des publics nationaux et internationaux.

7.4 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant les études scientifiques et les projets de recherche

Le ministère de la Culture a engagé en 1996 un programme de recherche continu, reconduit par triennales. L'équipe scientifique a été successivement confiée à Jean Clottes, puis Jean-Michel Geneste, et depuis 2018 à Carole Fritz. Dans ce cadre, et en conformité avec le règlement intérieur de la grotte du 29 mars 2021, est autorisée l'entrée des scientifiques qui déposent la totalité de leurs données brutes au Centre national de la Préhistoire.

8. Éducation, information et sensibilisation

8.1 - Veuillez évaluer le degré de connaissance et de compréhension de l'existence et des motifs d'inscription du bien du patrimoine mondial parmi les groupes suivants

Communautés locales	Sensibilisation moyenne
Autorités locales, municipales	Bonne sensibilisation
Peuples autochtones	Sans objet
Propriétaires fonciers	Sensibilisation moyenne
Femmes	Sensibilisation moyenne
Jeunes/enfants	Sensibilisation moyenne
Chercheurs	Bonne sensibilisation
Visiteurs locaux	Bonne sensibilisation
Touristes nationaux/internationaux	Bonne sensibilisation
Secteur du tourisme	Bonne sensibilisation
Entreprises et industries locales	Sensibilisation moyenne
ONG	Sans objet
Autres groupes spécifiques	Sans objet

Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », précisez :

8.2 - Le bien dispose-t-il d'un/de programme(s) d'éducation sur le patrimoine pour les enfants et/ou les jeunes contribuant à mieux faire comprendre le patrimoine, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel ?

Il existe un programme planifié et efficace d'éducation et de sensibilisation des enfants et des jeunes qui contribue à la protection du bien du patrimoine mondial.

8.3 - Quel est le public ciblé par les programmes d'éducation et de sensibilisation sur le bien ?

Communautés locales

Autorités locales, municipales

Propriétaires fonciers

Femmes

Jeunes/enfants

Visiteurs locaux

Secteur du tourisme

Entreprises et industries locales

8.4 - Veuillez noter le caractère plus ou moins adapté des installations suivantes destinées aux visiteurs, en ce qui concerne l'éducation, l'information, l'interprétation et la sensibilisation au bien du patrimoine mondial

Centre d'accueil des visiteurs	Non nécessaire
Musée de site	Bien adaptée
Kiosques d'information	Non nécessaire
Visites guidées	Non nécessaire
Sentiers/itinéraires	Non nécessaire
Documents d'information papier	Bien adaptée
Informations en ligne (site web, réseaux sociaux, etc.)	Bien adaptée
Transports	Non nécessaire
Autre	Non nécessaire
Si vous avez choisi « Autre », précisez	

8.5 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation

Dès la découverte de la grotte, des actions d'information et de sensibilisation ont été mises en place pour les habitants et des scolaires. L'équipe scientifique présente chaque année l'avancée de ses travaux à la population locale. Les agents du Service de la conservation participent à des actions de sensibilisation. Le site d'interprétation Grotte Chauvet 2 - Ardèche permet de faire connaître la grotte aux visiteurs touristiques. Le SMERGC produit des contenus, intervient auprès des scolaire.

9. Gestion des visiteurs

9.1 - Estimez le nombre de visiteurs annuel (visiteurs nationaux et internationaux compris) depuis le dernier Rapport périodique

Chauvet 2 : 333 000 (dont 20 000 visiteurs étrangers) / Chauvet 2 : 239 000 (dont 20 000 visiteurs étrangers) / Chauvet 2 : 205 000 (dont 15 000 visiteurs étrangers) / Chauvet 2 : 346 000 (dont 48 480 visiteurs étrangers) / Chauvet 2 : 344 000 (dont 51 600 visiteurs étrangers) /

9.2 - Sources d'information utilisées pour rassembler les statistiques de fréquentation

Autre

Données de la fréquentation du centre d'interprétation Chauvet 2 Ardèche. La grotte elle-même ne se visite pas.

9.3 - Quelle est la durée moyenne d'une visite sur le site du patrimoine mondial ?

Entre une et trois heures

9.4 - Veuillez indiquer les sources d'information

9.5 - Quelles sont les dépenses moyennes approximatives des visiteurs par jour (Estimez la dépense en dollars des États-Unis) ?

15 euros/dollars / 8,3 euros/dollars / 7,3 euros/dollars / 18 euros adulte, 9 euros jeunes (10-17 ans) / 9 euros/dollars / 5,3 euros/dollars /

9.6 - Veuillez indiquer les sources d'information

Chiffres fournis par le SMERGC et issus des données réunies auprès des visiteurs de l'espace de restitution, Chauvet 2-Ardèche.

9.7 - Le système/plan de gestion du bien du patrimoine mondial intègre-t-il une stratégie, avec un plan d'actions, pour gérer le flux de visiteurs, l'activité touristique et ses impacts économiques, socioculturels et environnementaux ?

Il y a une stratégie planifiée et efficace de gestion du flux de visiteurs, de l'activité touristique et de ses impacts sur le bien du patrimoine mondial.

9.8 - Commentaires concernant la réponse fournie à la question 9.7 ci-dessus

La visite du bien grotte Chauvet est strictement encadrée par le Ministère de la culture. La grotte est située dans un site naturel qui fait l'objet d'une Opération Grand Site de France visant à redonner un caractère originel au lieu et recouvrer son esprit. Cela implique notamment l'instauration d'une gestion des flux de visiteurs et une renaturation végétale du paysage. Le site Chauvet 2-Ardèche distant de 10 km en voiture et 6km à pied et sans impact sur la VUE, permet l'accueil des publics.

9.9 - L'utilisation du bien par les visiteurs est-elle gérée de manière efficace pour préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien ?

L'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial est géré efficacement et n'affecte pas sa valeur universelle exceptionnelle.

9.10 - L'efficacité de la gestion du tourisme est-elle régulièrement contrôlée ?

Oui, avec un autre système

Si vous utilisez un autre système, précisez :

Pour la véritable grotte Chauvet, un suivi des entrées est effectué afin de garantir le respect du règlement intérieur. Les entrées sont archivées sur une main courante électronique, dans le cadre limité par le texte, et pour des présences dans la grotte n'excédant pas deux heures. Les personnels du service de conservation (2.5 agents) accompagnent obligatoirement les entrées, et sont, pour des raisons de présence du gaz radon, limités à 60h par an de présence dans la grotte.

9.11 - Comment le secteur du tourisme coopère-t-il avec la gestion du site pour enrichir les expériences du visiteur et préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial ?

Il y a une bonne coopération entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique pour mettre en avant la valeur universelle exceptionnelle et enrichir l'appréciation des visiteurs.

9.12 - Comment les informations sur la valeur universelle exceptionnelle du bien sont-elles présentées et interprétées ?

La présentation et l'interprétation de la valeur universelle exceptionnelle du bien sont appropriées.

9.13 - Dans combien d'emplacements l'emblème du patrimoine mondial est-il exposé au sein du bien ?

Dans un seul emplacement et facilement visible par les visiteurs.

9.14 - Comment les revenus du tourisme/apportés par les visiteurs (droits d'entrée, permis) contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Aucun droit d'entrée n'est collecté.

9.15 - Existe-t-il des initiatives locales de tourisme durable ?

Oui

Si vous avez répondu « Oui », précisez

Les opérateurs du tourisme promeuvent de plus en plus des activités faiblement impactantes sur l'environnement et misent sur une économie circulaire en mettant en avant les savoir-faire et produits locaux. . Agence de développement touristique d'Ardèche . Office du tourisme des gorges de l'Ardèche – Pont d'Arc . Réserve naturelle nationale des Gorges de l'Ardèche . Etablissements publics (PNR des Monts d'Ardèche labellisé Géoparc)

9.16 - Les bénéfices du tourisme sont-ils partagés avec les communautés locales ?

Oui

Si vous avez répondu « Oui », précisez :

Les retombées engendrées par les visites de la Grotte Chauvet 2 bénéficient majoritairement à l'économie locale. Depuis 2015, année d'ouverture de la Grotte Chauvet 2, les retombées sont chiffrées à 142 millions d'euros (excursionnistes et visiteurs en séjour mêlés). Source : Agence de développement touristique d'Ardèche.

9.17 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant la gestion des visites du bien du patrimoine mondial

Il est important de rappeler que les donnée chiffrées ci-dessus concernent l'espace de restitution ou le site inscrit (zone tampon), la grotte étant fermée au public, et seulement accessible aux visites prévues dans les cadres de visites détaillées dans le règlement intérieur : conservation (équipe de conservation et maintenance des équipements) et recherche (équipe de recherche autorisée). Une exception concerne les inventeurs de la grotte. L'emblème est exposé à Chauvet 2 et non sur le bien.

10. Suivi

10.1 - Existe-t-il un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et/ou sur une meilleure compréhension de sa valeur universelle exceptionnelle ?

Il existe un programme de suivi complet et intégré portant sur les besoins de la gestion et/ou l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle.

10.2 - Les informations nécessaires sont-elles disponibles pour définir des indicateurs clés de mesure de l'état de conservation et sont-elles utilisées pour contrôler de quelle manière la valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ?

Les informations sur les valeurs du bien du patrimoine mondial sont appropriées et des indicateurs clés ont été définis pour mesurer l'état de conservation et sont utilisés pour mesurer le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien.

10.3 - Des indicateurs clés sont-ils définis et en place pour les aspects principaux suivants du bien ?

	Importance des indicateurs de suivi	Sans objet	Pas d'indicateurs	Indicateurs définis mais pas encore en usage	Indicateurs définis et utilisés depuis le dernier cycle de soumission de Rapports périodiques
10.3.1	État de conservation				×
10.3.2	Efficacité du système de gestion				×

10.3.3	Système de gouvernance				×
10.3.4	Synergie appropriée avec les autres désignations de conservation	×			
10.3.5	Contribution au développement durable		×		
10.3.6	Renforcement des capacités				×

10.4 - Commentaires concernant les indicateurs clés adoptés pour le bien

Des indicateurs permettent d'identifier et catégoriser les risques sur la conservation : Risques liés à la sûreté (foudre, vandalisme, fouilles clandestines, attentats) ; risques liés à l'usage et la gestion (production d'un plan de gestion préventive, d'un constat d'état sanitaire des oeuvres, règlement intérieur, suivi des accès) ; risques liés à la santé (CO², radon) ; risques liés aux facteurs environnementaux (eaux d'infiltration, microorganismes, etc.) et risques catastrophiques.

10.5 - Veuillez noter le niveau de participation des groupes suivants au suivi :

Gestionnaires et personnel du patrimoine mondial	Bonne participation
Autorités locales, municipales	Bonne participation
Communautés locales	Bonne participation
Peuples autochtones	Sans objet
Propriétaires fonciers	Sans objet
Femmes	Bonne participation
Chercheurs	Bonne participation
Secteur du tourisme	Sans objet
Entreprises et industries locales	Sans objet
ONG	Sans objet
Autres groupes spécifiques	Sans objet
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », veuillez préciser :	

10.6 - L'État partie a-t-il mis en œuvre les recommandations appropriées du Comité du patrimoine mondial (Aller au début du chapitre 3 pour le [lien vers les rapports sur l'état de conservation](#) de la base de données du Centre du patrimoine mondial sur l'état de conservation) ?

Pas de recommandations appropriées du Comité à mettre en œuvre.

10.7 - Commentaires concernant la mise en œuvre des recommandations du Comité du patrimoine mondial

10.8 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant le suivi

Des indicateurs existent pour le suivi de la conservation du Bien Grotte Chauvet. D'autres indicateurs ont été instaurés pour la mise en œuvre et le suivi des actions concernant la Zone Tampon.

11. Évaluation des principaux besoins de gestion

11.1 - Évaluation des besoins de gestion

5.3	Système de gestion/Plan de gestion	
5.3.7	Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique n'a pas été utilisé pour le bien	×
5.3.9	La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial n'a pas été utilisée pour ce bien	×
6.1	Financement	
6.1.10	La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial n'a pas été utilisée pour ce bien du patrimoine mondial	×

Veuillez sélectionner 0 points supplémentaires

☒ Please save this question to reflect changes

12. Résumé et conclusions

12.1. Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

12.1.1 - Résumé - Facteurs affectant le bien

4.7	Conditions locales affectant le tissu physique
-----	--

4.7.2	Humidité relative	Critère iii	Actions de mesures continues et de surveillance par l'équipe de conservation.	Prises de mesures 365 jours/an tous les quarts d'heures. Partenariat avec l'Université de Bordeaux sur le suivi climatique.	Suivi constant.	Etat/ministère de la Culture - Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes.	Pas de variations significatives mais une veille renforcée au regard de l'assèchement du territoire constaté dans le cadre du changement climatique.
4.7.3	Température	Critère iii	Actions de mesures continues et de surveillance par l'équipe de conservation.	Prises de mesures 365 jours/an tous les quarts d'heures. Partenariat avec l'Université de Bordeaux sur le suivi climatique.	Suivi constant.	Etat/ministère de la Culture - Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes.	Hausse de 0,2° constatée sur 10 ans de mesures de l'intérieur du bien. Aucune altération constatée mais suivi renforcé.
4.7.4	Radiation/lumière	Critère iii.	Actions de mesures continues et de surveillance par l'équipe de conservation.	Port systématique de dosimètres par les agents de la conservation et limitation de leur action dans la grotte à 60h/an et par agent.	Constant.	Etat/ministère de la Culture - Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes.	Emission du gaz radon par les sols effondrés sans effet sur la conservation du bien mais potentiellement dangereux pour les équipes assurant la conservation.
4.7.5	Poussière	Critère iii.	Renforcement de l'équipement des agents de recherche et de conservation pour limiter l'entrée des poussières extérieures (équipement dans le sas entièrement en combinaisons jetables).	Prise de mesures des poussières en suspension dans le bien.	Constant.	Etat/ministère de la Culture - Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes.	L'objectif est de limiter les empoussièrtements depuis l'extérieur.
4.7.6	Eau (pluie/nappe phréatique)	Critère iii	Veille régulière du niveau des eaux stagnantes et de ruissellement à l'intérieur de la grotte, nécessaires au maintien général du climat.	Régulier.	Constant.	Etat/ministère de la Culture - Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes.	Le climat intérieur de la grotte est dépendant de la stabilité générale des eaux de ruissellement provenant des failles karstiques. La veille observe un léger assèchement dû probablement au changement climatique.
4.7.7	Nuisibles	Critère iii.	Piégeage pour réguler les colonies de rongeurs naturellement présents dans la grotte.	Suivi par l'équipe de conservation.	Constant.	Etat/ministère de la Culture - Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes.	En 2022, l'élévation de la présence des rongeurs, notamment dans le sas du bien, a conduit à une campagne de piégeage destinée à réguler leur présence naturelle. Le phénomène est contenu et les rongeurs ont été relâchés dans la nature.
4.10	Changement climatique/problèmes météorologiques						
4.10.7	Autres modifications du climat	Critère iii.	Veille et prise de mesure.	Constant.	Constant.	Etat/ministère de la Culture - Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes.	La grotte Chauvet étant située à 40m sous terre, les effets dus au réchauffement sont à ce jour moins constatés que dans d'autres biens comparables, mais ils sont néanmoins rapides en termes de température et de diminution des eaux stagnantes.

4.11	Évènements écologiques ou géologiques soudains						
4.11.6	Incendies d'origine naturelle	Critère iii.	Identification auprès des services de prévention incendie de la localisation du couvert végétal affectant la grotte afin de prévenir les modalités d'extinction et leur effet de pollution sur le bien.	Constant.	Constant.	Etat/ministère de la Culture - Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes et Service départemental de prévention incendie.	En 2022, d'importants incendies ont affecté la zone géographique sans toutefois parvenir à la zone tampon ni au couvert végétal de la grotte.

Résumé - Facteurs affectant le bien **complété**

12.2. Tableau récapitulatif 2 – Besoins en matière de gestion

12.2.1 - Résumé - Besoins en matière de gestion

5.3	Système de gestion/Plan de gestion				
		Actions	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires
5.3.7	Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique n'a pas été utilisé pour le bien	Le document d'orientation sera utilisé lors des travaux de rédaction du troisième plan de gestion du bien.	Les travaux sur le 3e plan de gestion vont débuter en 2023.	Etat/ministère de la Culture - Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes et Syndicat mixte espace de restitution de la grotte Chauvet (SMERGC).	Le plan de gestion sera diffusé à l'ensemble des partenaires locaux et régionaux.
5.3.9	La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial n'a pas été utilisée pour ce bien	La stratégie sera utilisée lors des travaux de rédaction du troisième plan de gestion du bien.	Les travaux sur le 3e plan de gestion vont débuter en 2023.	Etat/ministère de la Culture - Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes et Syndicat mixte espace de restitution de la grotte Chauvet (SMERGC).	Le plan de gestion sera diffusé à l'ensemble des partenaires locaux et régionaux.
5.3.17		Dans le cadre du 3e plan de gestion la Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable sera intégrée à la réflexion et aux documents utilisés.	Les travaux sur le 3e plan de gestion vont débuter en 2023.	Les travaux sur le 3e plan de gestion vont débuter en 2023.	Le plan de gestion sera diffusé à l'ensemble des partenaires locaux et régionaux.
6.1		Financement			
6.1.10	La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial n'a pas été utilisée pour ce bien du patrimoine mondial	La stratégie de renforcement sera utilisée lors des travaux de rédaction du troisième plan de gestion du bien.	Les travaux sur le 3e plan de gestion vont débuter en 2023.	Les travaux sur le 3e plan de gestion vont débuter en 2023.	Le plan de gestion sera diffusé à l'ensemble des partenaires locaux et régionaux.

Résumé - Besoins en matière de gestion **complété**

12.3. Conclusions finales sur l'état de conservation du bien

12.3.1 - Compte tenu de l'analyse faite à travers ce rapport, quel est l'état actuel d'authenticité du bien du patrimoine mondial?

L'authenticité du bien du patrimoine mondial **a été préservée**.

12.3.2 - Compte tenu de l'analyse faite à travers ce rapport, quel est l'état actuel d'intégrité du bien du patrimoine mondial?

L'intégrité du bien du patrimoine mondial **a été préservée**.

12.3.3 - Compte tenu de l'analyse faite à travers ce rapport, quel est l'état actuel de la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial?

La valeur universelle exceptionnelle du bien **a été préservée**.

12.3.4 - Quel est l'état actuel des autres valeurs du bien ?

D'autres valeurs culturelles et/ou naturelles importantes et l'état de conservation du bien du patrimoine mondial sont **intacts**.

12.3.5 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'état de conservation du bien

13. Impact de l'inscription au patrimoine mondial

13.1 - Veuillez évaluer l'impact du statut de patrimoine mondial sur chacun des points suivants

Conservation	Très positif
Recherche et suivi	Très positif
Efficacité de la gestion	Très positif
Qualité de vie des communautés locales et groupes autochtones	Positif
Reconnaissance	Très positif
Éducation	Très positif
Aménagement d'infrastructures	Positif
Financement du bien	Positif
Coopération internationale	Très positif
Soutien politique pour la conservation	Positif
Cadre juridique/de politique générale pour la conservation	Très positif
Promotion	Sans objet
Coordination institutionnelle	Très positif
Sécurité	Très positif
Égalité des genres	Pas d'impact
Services/avantages pour les communautés locales au niveau de l'écosystème	Pas d'impact
Inclusion sociale et équité et renforcement des opportunités pour tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de l'origine ethnique ou géographique, de la religion ou de la situation économique ou autre	Positif
Promotion d'un développement économique local inclusif et amélioration des moyens de subsistance	Positif
Contribution à la prévention des conflits, en respectant la diversité culturelle sur le périmètre et à proximité des biens du patrimoine	Sans objet
Autre	Sans objet
Si vous avez choisi « Autre », précisez :	

13.2 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant le statut de patrimoine mondial et ses impacts

L'inscription de la grotte Chauvet sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO a permis de créer une instance de gouvernance pour la gestion du Bien. Nommée Comité de Bien, cette instance s'assure que l'intégrité et l'authenticité de la grotte ne sont pas altérées. En outre, elle détermine les axes de développement du Plan de gestion.

14. Bonnes pratiques de mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*

14.1 - Exemple de bonne pratique de protection, d'identification, de conservation ou de gestion du bien du patrimoine mondial

La Grotte Chauvet 2, site de médiation tous publics, repose sur les fondements de la Valeur universelle exceptionnelle du Bien. La grotte originale n'étant pas accessible à la visite, le site de la Grotte Chauvet 2 contribue à la diffusion des connaissances auprès des publics sans distinction de statut, d'origine ou de ressources. En outre, la Grotte Chauvet 2 peut accueillir des étudiants et chercheurs pour lesquels la véritable grotte Chauvet est inaccessible.

14.2 - Définissez les sujets couverts par cet exemple de bonne pratique au niveau du bien

Synergies
Gouvernance
Renforcement des compétences

15. Évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques

15.1. Pertinence de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

15.1.1 - Le processus de soumission des Rapports périodiques a-t-il amélioré la compréhension des points suivants ?

La valeur universelle exceptionnelle du bien.
L'intégrité et/ou l'authenticité du bien.
L'efficacité de la gestion du bien pour en maintenir la valeur universelle exceptionnelle.
Le suivi et l'établissement de rapports.

15.1.2 - Veuillez noter le suivi apporté aux conclusions et recommandations du précédent exercice de soumission des Rapports périodiques par les entités suivantes

État partie	Non nécessaire
Gestionnaires de sites	Non nécessaire
Centre du patrimoine mondial	Non nécessaire
Organisations consultatives (ICOMOS, UICN, ICCROM)	Non nécessaire

15.2. Utilisation des données

15.2.1 - Comment les autorités responsables du bien prévoient-elles d'utiliser les données enregistrées à l'occasion de ce cycle de Rapports périodiques ?

Révision des priorités/stratégies/politiques de protection, gestion et conservation du patrimoine
Sensibilisation
Promotion

15.2.2 - Commentaires sur l'utilisation des données de ce cycle de soumission des Rapports périodiques

15.3. Délais et ressources

15.3.1 - Entités ayant participé au remplissage de ce questionnaire en ligne (cocher autant de cases que nécessaire)

Institutions gouvernementales chargées du patrimoine culturel et naturel.
Gestionnaire/coordonateurs/personnel du site.

15.3.2 - L'équilibre entre les genres a-t-il été respecté et appliqué dans le remplissage du présent questionnaire ?

L'équilibre entre les genres n'a **pas été explicitement pris en compte** ou mis en œuvre dans le processus.

15.3.3 - Avez-vous eu suffisamment de temps (environ dix mois) pour recueillir les informations nécessaires et remplir ce questionnaire ?

Oui

15.3.4 - Estimez le temps (heures de travail) nécessaire pour remplir ce questionnaire

24h / 10h / 24h /

15.3.5 - Avez-vous mobilisé des ressources supplémentaires pour remplir ce questionnaire ?

		Non	Oui
15.3.5.1	Ressources humaines	☒	☐
15.3.5.2	Ressources financières pour l'organisation des réunions de consultation/formations	☒	☐

15.4. Format et contenu du Rapport périodique

15.4.1 - Quel était le degré d'accessibilité des informations requises pour compléter ce questionnaire ?

La **totalité** des informations requises était accessible.

15.4.2 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et clair à comprendre ?

		Très difficile	Difficile	Facile	Très facile
15.4.2.1	Facilité d'utilisation du questionnaire	☐	☐	☒	☐
15.4.2.2	Clarté des questions	☐	☒	☐	☐

15.4.3 - Suggestions pour améliorer le questionnaire du Rapport périodique

15.5. Formation et conseils

15.5.1 - Veuillez évaluer le soutien des entités suivantes en matière de formation et de conseils pour compléter le questionnaire

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO	Bon soutien
UNESCO (autres secteurs/bureaux hors-siège)	Sans objet
Commission nationale pour l'UNESCO	Sans objet
ICOMOS international	Pas de soutien
UICN international	Sans objet
ICCROM international/régional	Sans objet

ICOMOS national/régional	Pas de soutien
UICN national/régional	Sans objet

15.5.2 - Veuillez évaluer le niveau d'aide reçu des entités suivantes pour remplir le questionnaire du Rapport périodique

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO	Sans objet
Représentant de l'État partie (Point focal national)	Bon soutien
Autres secteurs de l'UNESCO (par ex. bureaux hors siège)	Sans objet
Commission nationale pour l'UNESCO	Pas de soutien
ICOMOS international	Sans objet
ICCROM international/régional	Sans objet
ICOMOS national/régional	Sans objet
UICN national/régional	Pas de soutien
UICN international	Sans objet

15.5.3 - Les sources de formation en ligne sur la soumission de Rapports périodiques, préparées par le Centre du patrimoine mondial, vous ont-elles aidé à remplir ce questionnaire ?

Sans objet (ces ressources n'ont pas été utilisées)

15.5.4 - Veuillez fournir d'autres commentaires sur les ressources de formation en ligne et les changements que vous aimeriez voir mise en œuvre.

15.6. Actions qui exigeront un examen formel du Comité du patrimoine mondial

15.6.1 - Résumé des actions qui exigeront un examen formel du Comité du patrimoine mondial

Pas d'éléments proposés pour mise à jour.

15.7. Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

15.7.1 - Veuillez fournir des commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

15.7.2 - Merci d'avoir répondu à toutes les questions. Nous vous invitons à contacter votre Point focal pour qu'il/elle valide et envoie le questionnaire au Centre du patrimoine mondial.